



## Saisie attribution suite à une usurpation d'identité

Par **freezen**, le **23/11/2011** à **16:43**

Bonjour,

J'ai une personne qui a usurpé mon identité en 2009 en utilisant une fausse carte d'identité à mon nom, prénom, date et lieu de naissance. Il a pu ouvrir un compte et faire un certain nombre de crédits.

En général je reçois un courrier de relance (je précise que cette personne n'utilise pas mon adresse et que j'ai jamais perdu mes papiers) et fourni les divers dépôts de plaintes pour arrêter la procédure. Tous dans les dossiers de crédits montrent que ce n'est pas moi qui les a fait.

Cette fois-ci j'ai eu une saisie attribution sur mes comptes sans aucun courrier préalable. L'huissier n'a apparemment pas cherché à me retrouver !

J'ai contacté l'huissier qui a fait cet saisie en lui fournissant par email les différents dépôts de plaintes et obtenir l'assignation. J'ai ensuite envoyé un courrier en A/R afin d'obtenir une mainlevée mais je n'ai pas encore eu de retour de sa part.

Est-ce que si j'obtiens la mainlevée cela suffit pour me déclarer non responsable ou quoiqu'il arrive je dois contester au JEX pour être déclaré non responsable (pour quel cout ?) ?